



Visa de travailleurs titulaires de Permis Unique

Avant la demande de visa, le Permis Unique doit être obtenu.

L'employeur basé en Belgique, ou son représentant, doit demander le permis auprès du gouvernement régional (en Wallonie, à Bruxelles ou en Flandre).

En cas d'exemption du permis de travail, le certificat correspondant doit être fourni. Plus d'[information](#).

La demande de visa doit être faite en personne, après l'approbation du Permis Unique (annexe 46).

Contrôle ambassade	Contrôle demandeur	Doc. N°	Original / Copie	Description du document
		1	Original	Cette liste de contrôle , avec les cases cochées et les documents dans l'ordre de cette liste de contrôle.
		2	Copie	E-mail de confirmation imprimé, indiquant que vous avez un rendez-vous pour votre demande de visa.
		3	Original + copie	Formulaire de demande de visa dûment rempli. Signé et daté sur la dernière page du formulaire. Le formulaire peut être imprimé après avoir rempli les données sur https://visaonweb.diplomatie.be/ .
		4	Original	Deux photos d'identité récentes (3,5 * 4,5 cm sur fond blanc)
		5	Original + copie	Un passport avec une validité d'au moins 12 mois. Le passeport doit avoir au moins 2 feuilles de pages vides pour coller le visa. Copie des pages de données personnelles (cela inclut la page de signature) et copie du visa Schengen précédent (le cas échéant)
		6	2 set de copie	Pour les ressortissants indonésiens/timorais : copie de la carte d'identité Pour les étrangers : titre de séjour : KITAS, KITAP, Visa Sosial Budaya, etc.
		7	Original + copie	Annexe 46 délivrée par l'Office des Étrangers en Belgique
		8	Original	Frais de traitement de Visa D : voir le dossier pdf en tarifs consulaires (les frais de traitement se sont pas remboursable en cas de retrait de la demande ou d'un refus)

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE :

- Mon passeport sera conservé pendant toute la durée du traitement du visa ;
- Les documents doivent être présentés en néerlandais, français, allemand ou anglais. Si dans une autre langue, ils doivent être traduits par un traducteur assermenté ;
- Des documents supplémentaires peuvent être demandés ;
- Ma demande ne pourra être traitée que lorsque le dossier soumis sera complet ;
- Le délai de traitement des visas est normalement d'environ trois semaines ;
- Les documents originaux seront restitués en fin de procédure.

Signature: